



VOUS INSCRIRE

POUR 2018-19

VOUS AVEZ SUIVI LA PROCÉDURE **PARCOURSUP** ET VOUS AVEZ RÉPONDU UN **“OUI”** POUR SUIVRE UNE FORMATION À L'UNIVERSITÉ **JEAN MOULIN LYON 3**

PROCÉDURE D'INSCRIPTION EN LIGNE

Au préalable de votre démarche d'inscription à l'université Jean Moulin Lyon 3, connectez-vous sur le site du **CROUS** www.messervices.etudiants.gouv.fr afin de vous acquitter du paiement de la **Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**.

❑ Étape 1 : activer son compte

Consultez votre messagerie personnelle pour connaître votre identifiant (numéro étudiant) et définir un mot de passe confidentiel pour vous connecter au **portail inscription**

❑ Étape 2 : inscription

Connectez-vous dès le **6 juillet** au portail inscription (accessible depuis la page d'accueil du site www.univ-lyon3.fr) à l'aide de vos identifiants : numéro étudiant et mot de passe confidentiel que vous aurez créé.

❑ Complétez les écrans qui s'affichent

Pour vous aider dans la procédure, cliquez sur **i** ou consultez la **Foire Aux Questions Inscriptions** disponible en page d'accueil et sur les écrans du portail.

❑ Prenez un rendez-vous au centre d'inscriptions du Campus de Bourg-en-Bresse le **mardi 10 juillet**, **mercredi 11 juillet** ou **jeudi 12 juillet**

❑ Éditez le **feuille** étudiant (récapitulatif de votre inscription)

FINALISATION DE L'INSCRIPTION

Au jour et à l'heure précise du rendez-vous, présentez-vous au Campus de Bourg-en-Bresse, 2 rue du 23^{ème} RI | 01000 Bourg-en-Bresse **avec le feuille étudiant et l'ensemble des pièces demandées.**



LES ÉTAPES DE VOTRE RENDEZ-VOUS

- ❑ Accueil et vérification du dossier
- ❑ Entretien avec un enseignant
- ❑ Validation de votre inscription avec paiement des droits d'inscription



INFO PAIEMENT

Il est possible de **régler les droits d'inscription en 3 fois** jusqu'au **30 septembre** (uniquement pour les droits nationaux) : la première échéance au moment de l'inscription peut être payée par chèque ou mandat facture, puis les deux autres échéances par prélèvement sur un compte bancaire français. Dans ce cas, complétez l'autorisation de prélèvement, téléchargeable à la fin de l'inscription en ligne, et apportez un RIB.

Le paiement en 1 fois s'effectue par carte bancaire en ligne (traitement du dossier plus rapide), chèque ou par mandat facture.

À SAVOIR

Libellez vos chèques ou mandats facture à l'ordre de « **L'agent comptable de l'Université Lyon 3** ». Les montants des chèques et mandats cash doivent être exacts.

Attention ! N'oubliez pas de signer votre chèque.

ATTENTION - BOURSIERS

Si vous avez effectué une demande de bourse sur critères sociaux et que vous êtes en attente de la réponse au moment de l'inscription, sachez que si vous optez pour le paiement en 3 fois et que vous obtenez ensuite une attribution de bourse définitive du CROUS, vous devrez attendre la fin du prélèvement des droits d'inscription pour être remboursé.

À TITRE D'INFORMATION

Droits pour l'année universitaire 2017-2018

Droits de scolarité Licence : **184 euros**

Médecine préventive universitaire : **5,10 euros**

Droits de sport (facultatif) : **36 euros**

PIÈCES À PRÉVOIR LE JOUR DU RENDEZ-VOUS

(à titre indicatif)

- Le feuillet étudiant édité à l'issue de la connexion au portail inscription
- La copie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- La photocopie de votre relevé de notes du baccalauréat 2018 ou du DAEU
- La photocopie de votre diplôme du baccalauréat ou du DAEU pour les titulaires d'un baccalauréat ou d'un DAEU antérieur à 2017
- Une photocopie du certificat de participation à la journée défense citoyenneté (l'attestation de formation aux premiers secours n'est pas recevable)
- L'attribution de bourse 2018-2019 délivrée par le CROUS si vous êtes titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur
- L'attestation de paiement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
- Une photo d'identité au format 3.5 cm x 4.5 cm
- Un moyen de paiement (voir « INFO PAIEMENT »)

ATTENTION

Si vous vous faites **représenter** et que vous êtes **majeur**, pensez à fournir également une **procuration** (téléchargeable sur le portail inscription, rubrique « formulaires »).

Si vous êtes **mineur**, pensez à fournir **l'autorisation parentale** (imprimable avec le feuillet étudiant à l'issue de la connexion au portail inscription).

ÉTUDIANT HANDICAPÉ

Si vous déclarez un handicap et que vous faites une demande d'accompagnement pédagogique ou d'aménagement pour les examens, contactez impérativement le Pôle Handicap Étudiant **dès votre inscription ou au plus tard dès votre rentrée.**

Tél. 04 78 78 78 01 | handicap@univ-lyon3.fr

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE :

04 26 31 86 86

inscriptions@univ-lyon3.fr



AVEC LE SOUTIEN DE

